

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Le Groupe TSX Inc. (la « société ») possède et exploite deux bourses d'envergure nationale, à savoir la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX Inc. qui offrent respectivement des services au marché canadien des titres à grande capitalisation et au marché canadien du capital de risque public. À ces dernières s'ajoutent Natural Gas Exchange Inc., bourse à laquelle sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel et d'électricité en Amérique du Nord, et Shorcan Brokers Limited, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.

Toutes les données relatives au bénéfice par action, aux actions ordinaires émises et en circulation, aux actions ordinaires réservées aux fins d'émission de même qu'aux options tiennent compte de l'incidence du fractionnement des actions à raison de deux pour une, survenu le 17 mai 2005.

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la société, TSX Inc. (« TSX »), Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »), 2099242 Ontario Ltd., Shorcan Brokers Limited (« SBL ») et de leurs filiales en propriété exclusive, à savoir la Bourse de croissance TSX Inc., Oxen Inc. et Shorcan ATS Limited. Les soldes et les opérations intersociétés ont été annulés au moment de la consolidation.

#### b) Modification de convention comptable

En 2005, la société a modifié rétroactivement sa convention comptable en ce qui a trait à la comptabilisation des droits d'inscription initiale et des droits d'inscription additionnelle à la cote de manière à se conformer à l'interprétation évolutive du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés dans son CPN-141 intitulé *Constatation des produits*. Auparavant, les droits d'inscription initiale et les droits d'inscription additionnelle à la cote non remboursables étaient constatés au moment où ils étaient perçus. La société constate maintenant ces droits selon la méthode linéaire sur une période de service estimative de dix ans.

L'effet de cette modification de convention comptable relative à la constatation des produits sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 a donné lieu à une diminution des produits de 58 620 \$. Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 24 246 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Le bénéfice net a fléchi de 34 374 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La modification de convention comptable a entraîné une baisse de 0,50 \$ du bénéfice de base par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

L'incidence sur le bilan consolidé au 31 décembre 2005 s'est traduite par une augmentation de 93 110 \$ de l'actif d'impôts futurs et une hausse des produits reportés au titre des droits d'inscription initiale et additionnelle à la cote de 278 775 \$, ainsi que par une augmentation correspondante du déficit de 185 665 \$. Les produits comptabilisés au cours des exercices antérieurs à la modification de convention comptable et qui ont été ultérieurement inclus dans les produits de l'exercice 2006 se sont élevés à 41 238 \$ (33 398 \$ en 2005).

#### c) Placements

Le portefeuille de placements comprend des fonds communs de placement.

Les fonds communs de placement sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement et ils sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur du marché, selon la moins élevée des deux. La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs de placement est établie par rapport aux cours du marché. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs de placement, la valeur des parts baisse aussi, et cette diminution est constatée dans la période au cours de laquelle elle se produit. Les placements dans les fonds communs de placement ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Le revenu de placement est constaté dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

La participation que détient la société dans une société affiliée sur laquelle elle exerce une influence notable est constatée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### d) Instruments financiers dérivés

La société a des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui sont attribuées aux administrateurs et aux salariés. La société a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque auquel l'exposent les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions à versement différé en raison de la fluctuation du prix de l'action de la société. La société a comme politique de ne pas se servir des instruments financiers dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

La société achète des contrats à terme sur rendement total afin de se protéger sur le plan économique contre les fluctuations de la valeur des unités découlant de la fluctuation du cours de ses actions ordinaires. Toute augmentation du prix de l'action de la société entraîne une augmentation de l'obligation envers les administrateurs et les salariés et une hausse correspondante du rendement des unités faisant l'objet d'une couverture. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sur rendement total sont comptabilisées dans les résultats.

### e) Amortissement

L'amortissement est calculé selon les taux et les durées d'utilisation suivantes :

Actif	Méthode	Taux/durée
Locaux loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	Linéaire	25 ans
Ordinateurs et matériel de négociation électronique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier, agencements et autres pièces de matériel	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée des divers baux, sans dépasser 15 ans
Actifs incorporels		
Clientèle	Dégressive	2,0 % à 8,0 %
Licence de données	Linéaire	10 ans

### f) Constatation des produits

Les produits tirés des droits reçus pour des biens et des services sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque les biens sont vendus.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés financiers sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des droits relatifs à la négociation, à la compensation et au règlement à la NGX sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les droits d'inscription représentent essentiellement les produits tirés des droits annuels récurrents de maintien de l'inscription et des droits fondés sur les opérations pour les inscriptions initiales et les inscriptions additionnelles à la cote. Les droits de maintien de l'inscription sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté à titre de produits reportés et il est amorti au cours de l'exercice selon la méthode linéaire. Les inscriptions initiales et les inscriptions additionnelles à la cote sont comptabilisées à titre de produits reportés et sont constatées selon la méthode linéaire sur une période de service estimative de dix ans.

Les produits tirés des données sur les marchés en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs. La société procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et elle enregistre les produits supplémentaires au même moment, le cas échéant. Les produits tirés des indices de titres à revenu fixe sont constatés sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les autres produits tirés des services de données sur les marchés et des services aux entreprises sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis.

#### g) Frais de développement

Les frais de développement, y compris ceux qui se rapportent aux logiciels d'application, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### h) Impôts sur les bénéfices

Des impôts futurs sont constatés afin de rendre compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective ainsi que des reports prospectifs de pertes d'exploitation et de crédits d'impôt inscrits aux fins comptables et aux fins fiscales. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. L'effet d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est porté aux résultats de l'exercice au cours duquel cette modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur.

#### i) Avantages sociaux futurs

TSX, Bourse de croissance TSX Inc. et la NGX offrent des régimes enregistrés de retraite assortis d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvrent la quasi-totalité de leurs salariés, de même qu'une convention de retraite (« CR ») à l'intention de ses cadres dirigeants. Les prestations sont calculées d'après le nombre des années de service et la rémunération des salariés. Le coût de ces programmes est capitalisé périodiquement. En outre, la société offre d'autres avantages sociaux futurs comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires, à des salariés admissibles déterminés (les « autres régimes »). Le coût des autres régimes n'est pas capitalisé; toutefois, une provision a été constituée à cet égard dans les comptes.

La société constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires à l'acquisition des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs.

La société a adopté les conventions suivantes à l'égard de ses régimes d'avantages sociaux :

- i) Le coût des prestations de retraite déterminées et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des estimations les plus probables faites par la direction au sujet de la progression des salaires, de l'âge du départ à la retraite des salariés et des coûts prévus des soins de santé.
- ii) Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Les coûts des services passés résultant des modifications aux régimes sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés à la date des modifications.
- iv) Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs des régimes découlent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes pour un exercice donné. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats et les prévisions ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés.
- v) Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

#### j) Actifs incorporels

Les actifs incorporels, qui comprennent la clientèle et une licence de données à long terme, sont soumis à un examen au moins une fois tous les ans. Lorsque la valeur comptable de l'actif incorporel de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur implicite, une perte de valeur est constatée en un montant égal à l'excédent et elle est inscrite de manière distincte à l'état des résultats.

#### k) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition équivaut au montant résiduel constaté lorsque le prix d'achat d'une entreprise acquise est supérieur à la somme des montants attribués aux actifs acquis moins les passifs pris en charge, selon leur juste valeur. L'écart d'acquisition est réparti à la date de prise d'effet de l'opération.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais il est soumis à un test de dépréciation, annuellement ou plus souvent, si des événements ou des circonstances laissent supposer une baisse de valeur des actifs. Le test de dépréciation s'effectue en deux étapes. À la première étape, il y a comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation et de sa juste valeur. Lorsque cette dernière est supérieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de baisse de valeur et, dans ce cas, la deuxième étape devient superflue.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Quant à cette deuxième étape, elle s'impose lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur. Dans ce cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin de mesurer la perte de valeur, le cas échéant. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est établie à l'origine de la même façon que l'est la valeur de l'écart d'acquisition, tel qu'il est décrit au paragraphe précédent, c'est-à-dire en utilisant la juste valeur de l'unité d'exploitation comme s'il s'agissait du prix d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition d'une unité d'exploitation est supérieure à la juste valeur implicite de cet écart, une perte de valeur est alors constatée en un montant égal à l'excédent, et elle est inscrite à l'état des résultats, avant les éléments extraordinaires et les activités abandonnées.

### l) Recours à des estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, plus particulièrement sur les produits reportés, les actifs d'impôts futurs, les actifs incorporels, les actifs et passifs au titre des régimes de retraite, les montants à payer aux termes du régime incitatif à long terme et la ventilation des prix d'achat liés aux acquisitions. La direction fait également des estimations qui influent sur les montants déclarés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### m) Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Le bénéfice de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période à l'étude.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même façon que l'est le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré du nombre d'actions supplémentaires résultant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Dans le calcul du nombre d'actions supplémentaires, il est présumé que les options sur actions en cours ont été exercées et que le produit tiré de leur exercice a été affecté à l'achat d'actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période à l'étude.

### n) Opérations entre apparentés

Toutes les opérations conclues entre la société et des apparentés le sont à des conditions générales qui sont au moins aussi favorables à la société que le sont celles du marché, et elles sont inscrites au montant d'échange convenu.

### o) Rémunération à base d'actions

La société offre un régime de rémunération à base d'actions, qui est décrit aux notes 18 et 19. La société comptabilise selon la méthode de la juste valeur tous les paiements à base d'actions qui sont faits à des salariés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et qui prévoient un règlement par l'attribution d'instruments de capitaux propres. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération attribuable aux options consenties à des salariés est calculée selon la juste valeur à la date de l'attribution et elle est amortie sur la période d'acquisition des droits. La charge de rémunération des attributions aux salariés qui prévoient un règlement en espèces est mesurée à la valeur intrinsèque et elle est amortie sur la période d'acquisition des droits. Une modification de la valeur intrinsèque entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraîne une modification de l'évaluation du coût de la rémunération.

Dans le cas des options dont les droits s'acquèrent à la fin de la période d'acquisition des droits, la charge de rémunération est constatée selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Aucune charge de rémunération n'est constatée dans le cas des options qui ont été frappées d'extinction du fait que les salariés n'ont pas satisfait aux exigences en matière de services aux fins de l'acquisition des droits.

### p) Instruments financiers et résultat étendu

L'ICCA a publié de nouvelles règles comptables concernant les instruments financiers, les couvertures et le résultat étendu, en vertu desquelles la société devra comptabiliser tous ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Lorsque la société adoptera ces nouvelles règles, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, elle réévaluera ses actifs et ses passifs financiers, selon le cas, à leur juste valeur et elle présentera une nouvelle section des capitaux propres appelée « Autres éléments du résultat étendu ».

La société détermine actuellement l'incidence qu'auront ces modifications de la convention comptable sur ses états financiers consolidés une fois adoptées.

## 2. ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice, la société et ses filiales ont acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'Oxen Inc. (« Oxen »), le 2 octobre 2006, et de Shorcan Brokers Limited (« SBL »), le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Oxen détient l'Alberta Watt Exchange Limited et fournit des services auxiliaires de soutien au marché de l'électricité albertain. SBL est un courtier interprofessionnel de titres à revenu fixe. De plus, le 25 octobre 2006, une filiale de la société a fait l'acquisition des indices sur les titres à revenu fixe de Scotia Capitaux\*, de PC Bond<sup>MD</sup>, et des autres actifs de données connexes, en plus de conclure une entente de licence de données à long terme avec Scotia Capitaux qui fournira des données sur les cours des titres à revenu fixe. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Le total des prix d'achat s'est établi à 64 554 \$, somme qui a été réglée en espèces et à laquelle s'ajoutent des frais de clôture de 1 283 \$.

Le tableau ci dessous présente un sommaire de la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge aux dates d'acquisition :

Encaisse	4 248 \$
Actif à court terme	3 915
Locaux et matériel	5 879
Actifs incorporels	34 435
Écart d'acquisition	34 925
	.....
	83 402
Passif à court terme	10 328
Impôts sur les bénéfices à payer	24
Passif d'impôts futurs	3 739
Produits reportés	3 474
	.....
Prix d'acquisition	<u>65 837 \$</u>

La société pourrait effectuer des paiements supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant de 14 000 \$ selon les résultats d'exploitation qui seront réalisés au cours des deux prochains exercices.

Les résultats des opérations des entités acquises sont compris à partir de la date de leur d'acquisition.

## 3. TITRES NÉGOCIABLES

La valeur comptable et la juste valeur du portefeuille de placements sont les suivantes :

Au 31 décembre	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds du marché monétaire	184 019 \$	184 019 \$	134 701 \$	134 701 \$
Fonds d'obligations et d'hypothèques à court terme	101 036	101 790	113 046	113 117
	.....	.....	.....	.....
	<u>285 055 \$</u>	<u>285 809 \$</u>	<u>247 747 \$</u>	<u>247 818 \$</u>

La société a donné en nantissement des titres négociables totalisant 30 000 \$ relativement à ses obligations en tant qu'avaliseur de NGX (note 9).

\* Marque de commerce de la Banque de Nouvelle-Écosse. Utilisée sous licence.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

TSX Inc. a conclu des swaps sur rendement total qui reproduisent synthétiquement les conditions économiques de TSX Inc. achetant des actions de la société à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui sont attribuées aux administrateurs et employés de la société et de ses sociétés affiliées. TSX Inc. évalue simultanément à la valeur de marché les unités faisant l'objet d'une couverture et l'obligation envers les porteurs d'unités d'actions et elle comptabilise les ajustements qui en découlent aux résultats. La juste valeur des contrats et de l'obligation envers les porteurs d'unités est inscrite au bilan. Les contrats sont réglés en espèces à l'échéance.

Les tableaux suivants présentent les contrats de swap sur rendement qui étaient en cours au 31 décembre.

Au 31 décembre 2006

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant nominal de référence)			Juste valeur		Montant net
	Moins de un an	De un à trois ans	Total	Gain	Perte	
Contrat de swap sur rendement d'actions n°5	695	\$ -	\$ 695	\$ 457	\$ -	\$ 457
Contrat de swap sur rendement d'actions n°7	12 388	-	12 388	736	-	736
Contrat de swap sur rendement d'actions n°8	621	-	621	-	(11)	(11)
Contrat de swap sur rendement d'actions n°10	-	664	664	-	(13)	(13)
Contrat de swap sur rendement d'actions n°11	4 268	-	4 268	-	(333)	(333)
Contrat de swap sur rendement d'actions n°12	620	-	620	-	(22)	(22)
	18 592	\$ 664	\$ 19 256	\$ 1 193	\$ (379)	\$ 814

Au 31 décembre 2005

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant nominal de référence)			Juste valeur		Montant net
	Moins de un an	De un à trois ans	Total	Gain	Perte	
Contrat de swap sur rendement d'actions n°3	711	\$ -	\$ 711	\$ 601	\$ -	\$ 601
Contrat de swap sur rendement d'actions n°4	772	-	772	652	-	652
Contrat de swap sur rendement d'actions n°5	-	695	695	409	-	409
Contrat de swap sur rendement d'actions n°6	935	-	935	471	-	471
Contrat de swap sur rendement d'actions n°7	-	12 388	12 388	430	-	430
	2 418	\$ 13 083	\$ 15 501	\$ 2 563	\$ -	\$ 2 563

## 5. LOCAUX ET MATÉRIEL

Au 31 décembre 2006	Prix coûtant		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Locaux loués aux termes d'un contrat de location-acquisition	12 317	\$	11 473	\$	844
Ordinateurs et matériel de négociation électronique	61 149		47 952		13 197
Mobilier, agencements et autres pièces de matériel	16 859		15 611		1 248
Améliorations locatives	37 734		27 679		10 055
	128 059	\$	102 715	\$	25 344

Au 31 décembre 2005	Prix coûtant		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Locaux loués aux termes d'un contrat de location-acquisition	12 317	\$	10 818	\$	1 499
Ordinateurs et matériel de négociation électronique	51 215		42 080		9 135
Mobilier, agencements et autres pièces de matériel	16 984		15 209		1 775
Améliorations locatives	40 166		26 799		13 367
	120 682	\$	94 906	\$	25 776

La dotation à l'amortissement s'est établie à 10 565 \$ pour l'exercice à l'étude (10 969 \$ en 2005).

## 6. AUTRES ACTIFS

Au 31 décembre	2006		2005	
Actifs au titre des prestations constituées (note 7)	9 300	\$	8 841	\$
Autres actifs	3 182		4 185	
	12 482	\$	13 026	\$

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'information sur les régimes d'avantages sociaux de la société se lit comme suit :

Le montant total en espèces constaté à titre de montant payé ou à payer à l'égard des avantages sociaux futurs de 2006, comprenant les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à prestations déterminées, les cotisations de l'employeur aux autres régimes et les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations déterminées, s'est établi à 4 856 \$ (3 466 \$ en 2005).

### Régimes à prestations déterminées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société calcule ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 30 septembre de chaque exercice. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation a eu lieu le 31 décembre 2005, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 décembre 2008.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Régimes de retraite et CR		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	52 421 \$	40 996 \$	11 541 \$	7 566 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 174	1 653	1 287	880
Intérêts débiteurs	2 728	2 642	671	547
Prestations versées	(2 797)	(1 799)	(117)	(129)
Cotisations des salariés	311	322	-	-
Pertes actuarielles (gains actuariels)	37	8 607	(428)	2 677
Modifications apportées aux régimes	(755)	-	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>54 119 \$</b>	<b>52 421 \$</b>	<b>12 954 \$</b>	<b>11 541 \$</b>

	Régimes de retraite et CR		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	49 478 \$	43 406 \$	- \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	2 969	6 142	-	-
Cotisations de l'employeur	2 816	1 407	-	-
Cotisations des salariés	311	322	-	-
Prestations versées	(2 797)	(1 799)	-	-
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>52 777 \$</b>	<b>49 478 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Situation de capitalisation				
Déficit des régimes	(1 342) \$	(2 943) \$	(12 954) \$	(11 541) \$
Perte actuarielle nette non amortie	9 628	10 243	2 368	2 888
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	619	276	39	-
Obligation transitoire non amortie	42	58	-	-
Coût non amorti des services passés	353	1 207	122	129
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées</b>	<b>9 300 \$</b>	<b>8 841 \$</b>	<b>(10 425) \$</b>	<b>(8 524) \$</b>

L'actif et l'obligation au titre des prestations constituées sont inscrits au bilan consolidé de la société comme suit :

Au 31 décembre	Régimes de retraite et CR		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Autres actifs	9 300 \$	8 841 \$	- \$	- \$
Passifs à long terme	-	-	(10 425)	(8 524)
<b>Total</b>	<b>9 300 \$</b>	<b>8 841 \$</b>	<b>(10 425) \$</b>	<b>(8 524) \$</b>

Les actifs des régimes comprennent les éléments suivants :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes	
	2006	2005
Titres de capitaux propres	48 %	51 %
Titres de créance	38 %	37 %
Compte de remboursement d'impôts de l'Agence du revenu du Canada	14 %	12 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les éléments des coûts afférents aux régimes à prestations déterminées de la société constatés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Régimes de retraite et CR		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice,				
déduction faite des cotisations des salariés	2 174 \$	1 653 \$	1 287 \$	880 \$
Intérêts débiteurs	2 728	2 642	671	547
Taux de rendement réel des actifs des régimes	(2 969)	(6 142)	–	–
Amortissement du coût des services passés	–	–	7	7
Modification des régimes	(755)	–	–	–
Pertes actuarielles	2 007	6 637	91	–
	<b>3 185</b>	<b>4 790</b>	<b>2 056</b>	<b>1 434</b>
Éléments du coût des avantages sociaux futurs avant les rajustements pour tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes de l'exercice (a)	334	3 760		
Écart entre les (gains actuariels constatés) pertes actuarielles constatées de l'exercice et les (gains actuariels réels) pertes actuarielles réelles sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice (b)	(1 691)	(6 575)		
Écart entre l'amortissement des coûts des services passés de l'exercice et les modifications réelles des régimes de l'exercice (c)	854	154		
Écart entre les coûts de l'exercice et les coûts constatés au cours de l'exercice relativement à l'obligation (actif) transitoire	16	16		
Charge nette au titre des régimes	<b>2 698 \$</b>	<b>2 145 \$</b>	<b>2 056 \$</b>	<b>1 434 \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

- a) Rendement prévu des actifs des régimes de 2 635 \$ (2 382 \$ en 2005), déduction faite du rendement réel sur les actifs des régimes de 2 969 \$ (6 142 \$ en 2005).
- b) (Gain actuariel constaté) perte actuarielle constatée pour l'exercice de 316 \$ (62 \$ en 2005), déduction faite (du gain actuariel réel) de la perte actuarielle réelle sur l'obligation au titre des prestations constituées de 2 007 \$ (6 637 \$ en 2005).
- c) Amortissement du coût des services passés pour l'exercice de 1 609 \$ (154 \$ en 2005), déduction faite des modifications réelles des régimes de l'exercice de 755 \$ (néant en 2005).

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer l'obligation sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite et CR		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	5,40 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,25 %	s.o.	s.o.
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	6,00 %	6,25 %	s.o.	s.o.

Le taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé au 31 décembre 2006 a été fixé à 7,0 % (7,3 % en 2005), diminuant pour s'établir à 4,6 % (4,6 % en 2005) sur une période de six ans.

L'augmentation ou la diminution du taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé de un point de pourcentage aurait eu les répercussions suivantes en 2006.

	Augmentation	Diminution
Total du coût des services et des intérêts débiteurs	601 \$	(443) \$
Obligation au titre des prestations constituées	3 443 \$	(2 590) \$

En 2006, la société a versé et passé en charges un montant de 1 884 \$ (1 783 \$ en 2005) au titre du volet à cotisations déterminées, montants qui ne sont pas pris en compte dans le coût au titre des régimes à prestations déterminées indiqués ci-dessus.

La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés couverts par les régimes de retraite est de 14 ans (12 ans en 2005). La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés couverts par les autres régimes est de 19 ans (19 ans en 2005).

### 8. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ AFFILIÉE

Le 8 juillet 2002, la société a versé une somme de 15 000 \$ plus des frais de clôture de 126 \$ pour acheter une participation d'environ 40 % dans CanDeal.ca Inc. (« CanDeal ») qui possède un système de négociation électronique de titres de créance pour le marché institutionnel. Dans le cadre du placement, la société et CanDeal ont conclu un accord aux termes duquel la société fournira des services technologiques de soutien au système de négociation électronique de CanDeal.

Le 10 avril 2003, CanDeal a acquis aux fins de rachat les actions précédemment émises à Basis 100, fournisseur de technologie, ce qui a fait passer la participation de la société à environ 45 %. Le 24 mars 2006, CanDeal a acquis aux fins de rachat les actions précédemment émises à Moneyline Inc., fournisseur de service, ce qui a porté la participation de la société à environ 47 %.

Les autres actionnaires de CanDeal se composent de ses fondateurs, les six plus importants courtiers en valeurs mobilières du Canada qui représentent la majorité du marché institutionnel de négociation des titres de créance au Canada, et d'un fournisseur de service. La participation est comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Le prix d'achat dépasse de 16 069 \$ la quote-part de la juste valeur de l'actif corporel net acquis. Ce montant représente l'actif incorporel et l'écart d'acquisition.

En 2006, la société a facturé 228 \$ à CanDeal (751 \$ en 2005) pour des services en technologie et elle a remis 642 \$ à CanDeal (498 \$ en 2005) dans le cadre d'une entente de partage des produits et pour la prestation de services de développement technologique.

## 9. ENTENTES DE GARANTIE ET FONDS DE SÉCURITÉ AUX FINS DE COMPENSATION DE LA NGX

Dans le cadre de ses activités de compensation, la NGX devient la contrepartie à chacune des opérations et, par conséquent, elle garantit la réalisation de chaque contrat qui est passé sur sa plate-forme électronique de négociation. Dans le but de gérer les risques liés à ses activités de compensation, la NGX est entièrement couverte par la contrepartie et maintient un fonds de sécurité aux fins de compensation de 30 000 \$. La société est le garant de ce fonds et elle a donné en nantissement des titres négociables d'une valeur de 30 000 \$ à l'égard de ses obligations de garant.

La NGX exige que chaque contrepartie (la « partie contractante ») fournisse une garantie en espèces sous forme de lettres de crédit, en fonction de l'importance de ses obligations contractuelles non réglées. Ces garanties peuvent être réalisées en cas de manquement d'une partie contractante. La NGX, en sa qualité de fiduciaire, dépose les garanties données en espèces (« dépôts de garantie en espèces ») dans des comptes bancaires distincts identifiés individuellement auprès d'une grande banque à charte canadienne. Les dépôts de garantie et les lettres de crédit fournis par toutes les parties contractantes sont supérieurs, à tout moment, au montant total du risque de crédit en cours, tel qu'il a été calculé par la NGX, relativement à la totalité des obligations contractuelles non réglées.

Au 31 décembre 2006, les dépôts de garantie en espèces affectés s'établissaient à 289 735 \$ (391 966 \$ en 2005). Les lettres de crédit détenues par NGX au 31 décembre 2006 totalisaient 2 087 175 \$ (2 615 684 \$ en 2005).

## 10. RISQUE DE COMPENSATION DE LA NGX

À titre de bourse électronique de produits énergétiques, la NGX participe à la compensation de contrats prévoyant la livraison matérielle de produits énergétiques au cours de périodes futures à des prix fixes en ce qui a trait à tous les produits énergétiques négociés sur la NGX entre des acheteurs et des vendeurs. Les prix sont établis au moyen de l'appariement électronique des demandes et des offres des clients de la NGX au moment de la passation des contrats. La NGX participe également à la compensation de swaps financiers pour les clients, swaps qui nécessitent le paiement de la différence entre le prix fixé, convenu dans le cadre du processus de demande et d'offre, et les indices précis du marché à des dates futures.

La NGX n'est pas exposée au risque de prix lié à ces contrats de négociation et ne prend pas livraison des produits énergétiques négociés sur la NGX. En cas d'inexécution de la part des parties contractantes dans le cadre d'une opération, NGX a mis sur pied un fonds de sûreté pour les opérations de tiers, et tous les frais afférents doivent être payés par le client en défaut. Étant donné que la NGX compense la totalité des versements liés aux contrats de négociation, elle doit assumer le risque de crédit lié aux obligations des clients.

La durée des contrats prévoyant la livraison matérielle négociés sur la NGX se termine à des dates variant entre le jour même et le 31 décembre 2009, et la durée des swaps négociés sur la NGX se termine à des dates variant entre le mois suivant et l'année civile 2010 qui se termine le 31 décembre 2010.

À titre de contrepartie compensatrice à chaque opération, la NGX est exposée au risque de crédit découlant de l'éventualité où un acheteur ne paierait pas le montant requis pour les produits énergétiques qu'il a achetés et elle est exposée au risque de marché lié à l'éventualité où un acheteur ne prendrait pas livraison des produits énergétiques ou un vendeur ne livrerait pas ces produits dont les contrats stipulent des prix moins favorables que ceux du marché au moment de la livraison prévue aux termes du contrat ou à l'éventualité où un client ne s'acquitterait pas de ses obligations financières. Afin d'atténuer ces risques, la NGX a recours à un modèle adapté de constitution des marges du marché énergétique garanti par des dépôts de garantie liquides de la part de toutes les parties contractantes comportant un risque.

La NGX fait parvenir une facture à la partie contractante au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois civil suivant celui au cours duquel les produits énergétiques ont été livrés et reçus aux termes du contrat matériel, produits qui sont payables dans la même monnaie. Cette facture présente le montant net à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci en détaillant chacun des montants d'achat à payer ou à recevoir à l'égard de tout contrat matériel, le montant à payer à l'égard de droits à la NGX et tout montant à payer en ce qui a trait à la TPS. Les contrats matériels et financiers qui n'ont pas encore été réglés, ainsi que les produits et les charges liés à la valeur des produits énergétiques négociés ou les versements différentiels effectués aux termes des swaps au cours de l'exercice, ne sont pas constatés dans les présents états financiers consolidés puisque la NGX n'agit pas à titre de mandant dans le cadre de ces activités boursières. La NGX constate toutes les positions débitrices et créditrices pour tous les contrats de négociation dont la livraison matérielle de produits énergétiques a eu lieu avant la fin de la période mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

La NGX surveille et mesure le risque de crédit total éventuel en temps réel pour le portefeuille de toutes les parties contractantes et elle considère celui-ci comme étant le total :

- i) des positions débitrices en cours;
- ii) de la « marge de variation » qui comprend le total du risque lié à la valeur du marché de l'ensemble des contrats d'achat et de vente en cours dont la valeur est négative du point de vue du client; et
- iii) de la « marge initiale », qui correspond à un montant exprimé comme étant le taux en dollars par unité d'énergie qui donne une estimation de la pire perte prévue qu'une position pourrait entraîner dans les conditions normales du marché au cours d'une période de liquidation.

La NGX met en œuvre des politiques et méthodes en matière de crédit à l'égard de ses clients qui, de l'avis de la direction, atténuent de façon importante le risque de compensation dans son ensemble. Ces politiques et méthodes comprennent la surveillance continue des exigences en matière de marges pour chacune des parties contractantes afin de s'assurer que la partie contractante a fourni une garantie suffisante qui respecte la politique en matière de gestion des risques de la convention de la partie contractante, laquelle constitue une convention normalisée permettant la compensation des risques positifs et négatifs liés à un seul client. En outre, la NGX surveille la situation financière des parties contractantes (ainsi que celle de leurs bailleurs de fonds, le cas échéant) afin de s'assurer qu'elle correspond intégralement aux déclarations faites et aux garanties données par la partie contractante. En cas de manquement d'une partie contractante, notamment le fait de ne pas prendre livraison des produits, le fait de ne pas livrer les produits, le défaut de paiement, le fait de ne pas verser le montant des garanties, ou l'insolvabilité, la NGX liquidera la position ouverte de la partie contractante en situation de défaut, utilisera la garantie afin de couvrir la liquidation et mettra un terme au négoce par cette partie contractante sur la NGX.

### 11. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation au moins un fois l'an. Ce test est effectué en deux étapes. À la première étape, la société compare la valeur comptable de ses unités d'exploitation avec leur juste valeur. Les tests ont été effectués au cours du quatrième trimestre. La méthode de calcul utilisée pour déterminer s'il y a une baisse de valeur est fondée sur la possibilité de recouvrement en fonction des futurs flux de trésorerie actualisés. La société a constaté que la juste valeur de ses unités d'exploitation n'avait pas subi de baisse de valeur. La deuxième étape du test devient de ce fait superflue.

Au moment des achats respectifs, la société a inscrit des actifs incorporels relativement aux clientèles de Bourse de croissance TSX Inc., de NGX, d'Oxen et de Shorcan ainsi qu'à la clientèle et à la licence de données de 2099242 Ontario Inc.

	<b>2006</b>		<b>2005</b>	
Actifs incorporels au début de l'exercice	<b>30 700</b>	\$	33 208	\$
Acquisition d'actifs incorporels (note 2)	<b>34 435</b>		-	
Moins l'amortissement des actifs incorporels	<b>(2 483)</b>		(2 508)	
Actifs incorporels à la fin de l'exercice	<b>62 652</b>	\$	30 700	\$

### 12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

La société a les obligations suivantes aux termes de contrats de location à long terme :

- a) la location de bureaux aux termes de divers contrats de location-exploitation à long terme dont les durées résiduelles sont d'au plus 12 ans et d'un contrat de location-acquisition dont la durée initiale est de 25 ans et qui est assorti d'une option de renouvellement de 10 ans.
- b) la location de matériel informatique et de logiciels pour des durées allant de un à trois ans.

Les paiements exigibles jusqu'à l'expiration des contrats de location-exploitation sont les suivants :

Exercices se terminant les 31 décembre

2007	13 006 \$
2008	7 976
2009	7 128
2010	6 397
2011	6 049
Par la suite	29 216
	<b>69 772 \$</b>

Les obligations découlant du contrat de location-acquisition s'établissent comme suit :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Total des loyers minimums	<b>977 \$</b>	1 893 \$
Moins le montant représentant les intérêts	<b>(54)</b>	(157)
	<b>923</b>	1 736
Moins la tranche à court terme	<b>(778)</b>	(833)
	<b>145 \$</b>	903 \$

Les intérêts sur les obligations découlant du contrat de location-acquisition se sont élevés à 110 \$ (160 \$ en 2005).

Les paiements exigibles jusqu'à l'expiration du contrat de location-acquisition sont les suivants :

Exercices se terminant les 31 décembre

2007	830 \$
2008	143
2009	4
2010	-
Par la suite	-
	<b>977 \$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### 13. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités de la société sont divisées en deux secteurs isolables. Dans le secteur Marchés financiers, la société détient et exploite les deux bourses nationales canadiennes, soit la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX, et elle exploite Shorcan Brokers Limited, courtier interprofessionnel de titres à revenu fixe. Les activités du secteur Marchés de l'énergie sont axées sur la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel et d'électricité par l'intermédiaire de la NGX.

	Marchés financiers*	Marchés de l'énergie*	Total
<u>2006</u>			
Total des produits	332 764 \$	20 083 \$	352 847 \$
Bénéfice net	126 817	4 707	131 524
Écart d'acquisition	38 587	21 279	59 866
Total de l'actif	653 374	919 464	1 572 838
<u>2005</u>			
Total des produits	272 541 \$	17 423 \$	289 964 \$
Bénéfice net	99 192	4 161	103 353
Écart d'acquisition	5 963	18 978	24 941
Total de l'actif	531 056	1 027 169	1 558 225

### 14. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs comprennent les montants à payer aux termes du régime incitatif à long terme (note 19), les obligations découlant de la prise à bail de locaux à bureaux et les montants à payer au titre des acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

### 15. PRODUITS REPORTÉS DÉCOULANT DES DROITS D'INSCRIPTION INITIALE ET DES DROITS D'INSCRIPTION ADDITIONNELLE À LA COTE

Les produits reportés découlant des droits d'inscription initiale et des droits d'inscription additionnelle représentent les droits non remboursables perçus auprès des émetteurs inscrits à la cote. Ces produits reportés seront constatés selon la méthode linéaire sur une période de service estimative de dix ans.

### 16. CAPITAUX PROPRES

Le capital autorisé de la société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes agissant conjointement ou de concert ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions à droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions, à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration, sous les réserves d'usage. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société peut déclarer et verser seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution de l'actif net de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

\* Comprend les résultats depuis les dates d'acquisition de l'exercice.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

Le détail des opérations portant sur les capitaux propres durant l'exercice se lit comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires	Capital- actions	Déficit	Régime d'options sur actions	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2004	67 780 582	375 765 \$	(247 911) \$	1 662 \$	129 516 \$
Bénéfice net	–	–	103 353	–	103 353
Dividendes	–	–	(61 241)	–	(61 241)
Options exercées	312 436	5 160	–	–	5 160
Coût des options sur actions	–	–	–	1 007	1 007
Solde au 31 décembre 2005	68 093 018	380 925	(205 799)	2 669	177 795
Bénéfice net	–	–	131 524	–	131 524
Dividendes	–	–	(90 213)	–	(90 213)
Options exercées	328 246	6 576	–	–	6 576
Coût des options sur actions	–	–	–	1 273	1 273
Solde au 31 décembre 2006	<b>68 421 264</b>	<b>387 501 \$</b>	<b>(164 488) \$</b>	<b>3 942 \$</b>	<b>226 955 \$</b>

#### 17. RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS DES EMPLOYÉS

La société offre un régime d'achat d'actions à ses employés admissibles et à ceux de ses filiales. Aux termes du régime d'achat d'actions des employés, les cotisations de la société et celles des employés admissibles seront utilisées par Compagnie Trust CIBC Mellon, administrateur du régime, pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque employé admissible peut verser jusqu'à 10 % de son salaire au régime d'achat d'actions des employés. La société versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetées pour le compte de l'employé admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 2,5 \$. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour le maintien de ce régime.

La société comptabilise sa cotisation comme une charge de rémunération lorsque celle-ci est versée au régime. La charge de rémunération relative à ce régime a été de 881 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (829 \$ en 2005).

#### 18. RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société a établi un régime d'options sur actions au cours de l'exercice où a eu lieu son premier appel public à l'épargne. Tous les employés de la société et de ses sociétés affiliées sont admissibles à recevoir des options aux termes de ce régime. Le régime d'options sur actions, de même que toutes les autres conventions de rémunération à base d'actions de la société, prévoient que le nombre d'actions réservées aux fins d'émission lors de l'exercice d'options sur actions attribuées à une même personne ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Un nombre de 4 678 918 actions ordinaires de la société a été réservé pour émission lors de l'exercice d'options attribuées dans le cadre de ce régime, soit environ 7 % des actions ordinaires en circulation de la société.

La juste valeur de chaque attribution d'options est estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en retenant les hypothèses suivantes pour les attributions de 2006 : rendement de l'action de 2,75 %, volatilité prévue de 25 %, taux d'intérêt sans risque de 3,960 % et durée prévue des options de sept ans.

La juste valeur de chaque attribution d'options est estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en retenant les hypothèses suivantes pour les attributions de 2005 : rendement de l'action de 2,5 %, volatilité prévue de 25 %, taux d'intérêt sans risque de 4 % et durée prévue des options de sept ans.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Le prix d'exercice des options attribuées varie de 47,304 \$ à 49,635 \$ en 2006, alors qu'il variait de 29,636 \$ à 31,113 \$ en 2005.

Les options attribuées viendront à échéance en 2011, en 2012 et en 2013.

Options sur actions

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	1 248 462	18,980 \$	1 331 900	13,937 \$
Attribuées	194 262	49,490	384 482	29,660
Perdus par défaut	(17 828)	23,630	(155 484)	16,140
Exercées	(328 246)	16,130	(312 436)	13,270
En cours à la fin de l'exercice	1 096 650	25,170 \$	1 248 462	18,980 \$

Au 31 décembre 2006, 296 188 options, dont les droits étaient entièrement acquis, pouvaient être exercées à des prix allant de 10,529 \$ à 31,113 \$. En 2006, la société a constaté une charge de rémunération de 2 553 \$ (2 023 \$ en 2005) à l'égard de son régime d'options sur actions.

### 19. RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, TSX Inc. a instauré un régime de primes provisoire (en lieu et place d'un régime incitatif à long terme) à l'intention des dirigeants et des employés de haut niveau de TSX Inc. et de ses sociétés affiliées. Le régime de primes provisoire prévoyait que les salariés admissibles pouvaient se voir attribuer une prime différée fondée sur le rendement financier annuel de la société. Les montants gagnés en 2001 ont été convertis en unités d'actions à versement différé dans le cas des hauts dirigeants et en unités d'actions de négociation restreinte dans le cas des autres participants, parallèlement à l'appel public à l'épargne de la société, chaque unité d'action différée ou unité d'action de négociation restreinte ayant une valeur initiale égale au prix de une action ordinaire de la société offerte dans le cadre de son appel public à l'épargne. Les montants gagnés en 2002 ont été convertis en unités d'actions à versement différé ou en unités d'actions de négociation restreinte en fonction de la valeur de l'action, chaque unité d'action différée ou unité d'action de négociation restreinte ayant une valeur fondée sur la valeur de une action ordinaire de la société au 31 décembre 2002.

Les droits relatifs aux unités d'actions à versement différé sont acquis sur une période de trois ans terminée le 31 décembre 2005; toutefois, ces unités ne peuvent être rachetées qu'au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite. Aucune action ne sera émise ni cédée au moment du rachat des unités d'actions à versement différé; seuls des paiements en espèces seront effectués. Chaque participant peut, à son gré, recevoir sa rémunération incitative, en totalité ou en partie, sous forme d'unités d'actions à versement différé. L'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte et le rachat en espèces de ces unités ont eu lieu avant le 31 décembre 2005.

En janvier 2004, le conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à long terme selon lequel des unités d'actions de négociation restreinte peuvent être attribuées. Le montant de l'attribution à payer à la fin de trois exercices sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires à la fin de la période de trois ans. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du prix des actions plus les dividendes versés par action, calculé au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte.

La société inscrit son obligation aux termes du régime, le cas échéant, dans l'exercice au cours duquel l'attribution est gagnée. Au 31 décembre 2006, 22 889 \$ (18 398 \$ en 2005) ont été inscrits à titre de charge à payer et inclus dans les créditeurs et charges à payer et autres passifs. La société a acheté des instruments financiers dérivés afin de se couvrir économiquement contre l'incidence d'une fluctuation du prix de ses actions sur la portion de son régime incitatif à long terme qui ne repose pas sur le rendement (note 4).

## 20. BÉNÉFICE PAR ACTION

	<b>2006</b>		<b>2005</b>
Bénéfice net	<b>131 524</b>	<b>\$</b>	103 353
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	<b>68 329 758</b>		68 025 907
Bénéfice de base par action	<b>1,92</b>	<b>\$</b>	1,52
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	<b>68 998 718</b>		68 649 533
Bénéfice dilué par action	<b>1,91</b>	<b>\$</b>	1,51

## 21. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En raison des éléments suivants, la charge d'impôts attribuable au bénéfice diffère des montants calculés en utilisant le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 35,06 % (35,52 % en 2005) au bénéfice d'exploitation avant les impôts :

	<b>2006</b>		<b>2005</b>
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	<b>218 894</b>	<b>\$</b>	156 955
Charge d'impôts prévue	<b>76 744</b>	<b>\$</b>	55 750
Charges non déductibles	<b>948</b>		1 400
Quote-part de la perte d'une société affiliée	<b>29</b>		248
Produits reportés sans effet sur les impôts	<b>(2 668)</b>		(3 385)
Effet de la modification des taux d'imposition pratiquement en vigueur	<b>11 047</b>		(301)
Divers	<b>1 270</b>		(110)
	<b>87 370</b>	<b>\$</b>	53 602

La provision pour les impôts des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 est la suivante :

	<b>2006</b>		<b>2005</b>
Charge d'impôts de l'exercice	<b>99 978</b>	<b>\$</b>	79 624
Économie d'impôts futurs	<b>(12 608)</b>		(26 022)
	<b>87 370</b>	<b>\$</b>	53 602

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à d'importantes parties de l'actif d'impôts futurs aux 31 décembre 2006 et 2005 est la suivante :

	2006		2005
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	742	\$	1 434
Locaux et matériel	5 309		5 660
Montant cumulé des immobilisations admissibles	35 139		34 131
Frais financiers	277		710
Produits reportés tirés des droits d'inscription à la cote	110 754		93 110
Autres écarts temporaires	236		8 544
	152 457	\$	143 589
Actif d'impôts futurs			
À court terme	25 095	\$	16 532
À long terme	127 362		127 057
	152 457	\$	143 589

### 22. SERVICES DE RÉGLEMENTATION

Depuis 2002, les Commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec (les « Commissions ») ont reconnu Services de réglementation du marché Inc. (« SR ») comme organisme d'autoréglementation et elles ont retenu les services de SR pour remplir certaines fonctions de réglementation du marché qui étaient antérieurement remplies par TSX Inc. SR est une société fermée appartenant conjointement à TSX Inc. et à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et qui exerce ses activités à titre d'organisme sans but lucratif conformément à ses statuts. SR fournit des services de réglementation aux marchés canadiens (c.-à-d., aux bourses, aux systèmes de négociations parallèles et aux systèmes de cotation et d'affichage des opérations) qui le lui demandent aux termes de contrats, en contrepartie d'honoraires que ces marchés boursiers et leurs membres doivent lui verser. TSX Inc. et Bourse de croissance TSX Inc. ont retenu les services de SR pour qu'elle exécute certaines fonctions de réglementation des marchés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des produits de 7 189 \$ (6 876 \$ en 2005) tirés des services aux entreprises ont été inscrits en regard de services en technologie, d'établissement de la paie et en ressources humaines qui avaient été fournis à SR et une somme de 3 407 \$ (3 485 \$ en 2005) a été versée à SR pour des services fournis par celle-ci.

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer de la société se rapproche de leur valeur comptable en raison des échéances rapprochées de ces instruments. La juste valeur des autres actifs et des obligations découlant du contrat de location-acquisition ne peut être déterminée facilement.

#### b) Risque de change

Les débiteurs comprennent un montant de 5 246 \$ US (3 483 \$ US en 2005) qui est exposé aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

#### **24. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle utilisée pour l'exercice à l'étude. Plus particulièrement, les produits reportés provenant des droits d'inscription initiale et additionnelle de 41 238 \$ au 31 décembre 2005 ont été reclassés au poste « Produits reportés– droits d'inscription initiale et additionnelle » du passif à court terme tandis qu'un actif d'impôts futurs de 11 961 \$ a pour sa part été reclassé au poste « Actif d'impôts futurs » de l'actif à court terme.

#### **25. PASSIF ÉVENTUEL**

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis ou engagés par les demandeurs, ou d'actions en justice mettant en cause les mesures, décisions ou compétences de la société ou de ses filiales en matière de réglementation.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2005, la Bourse de croissance TSX Inc. a été nommée défenderesse dans une poursuite en dommages-intérêts dont le montant n'a pas été précisé. La société est d'avis que l'allégation est sans fondement et elle entend se défendre résolument. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à cet égard.